



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 75286

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur les conditions très opaques dans lesquelles le groupe EADS vient d'être contraint de se retirer du marché des avions ravitailleurs américains, un marché de 35 milliards de dollars. Il lui demande de lui indiquer comment la France et ses partenaires européens comptent réagir face à ces pratiques déloyales.

Texte de la réponse

Le marché des avions ravitailleurs aux États-Unis est parvenu à son terme en début d'année. L'US Air Force a, en effet, annoncé le 24 février 2011 la victoire de Boeing face à EADS pour le contrat de livraison de 179 avions ravitailleurs, pour un montant estimé à 35 Md\$ environ. Après avoir pris connaissance des éléments ayant conduit à favoriser le groupe américain, EADS a décidé de ne pas faire appel de cette décision. Le choix a principalement résulté du critère de prix, l'offre de Boeing s'avérant nettement moins chère que celle d'EADS. Cette victoire de Boeing met ainsi fin à une compétition qui aura duré près de dix ans. Le groupe EADS est resté dans la compétition jusqu'à son terme, y compris après le retrait de son partenaire américain Northrop Grumman fin 2009.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75286

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3525

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12511